

L'an deux mille vingt-deux, le Vendredi 18 Mars, à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni, en session ordinaire, à la salle « Angélique » de Usseau, Val-du-Mignon, suite à la convocation du 14 Mars 2022.

Membres en exercice : 19

- Présents : 13

- Votants : 16

Etai^{ent} présents : **BOUCHERY** Marie-Christelle, **BERTAU** Jean-Marie, **GRATALOUP** Monique, **VIAUD** Patrice, **LIXON** Myriam, **CONSTANTIN** Jocelyne, **WIERZBICKI** Pascal, **WIERZBICKI** Nadine, **AUDÉ** Christine, **LATROMPETTE** Sophie, **GIBAULT** Florent, **CHAT** Cyril, **BERTHELOT** Lucie.

Etai^{ent} absents excusés : **GIRARDEAU** Fabrice, **MACÉ** Aurélie

Etai^{ent} représentés : **PÉTORIN** François pouvoir à **LIXON** Myriam
MOREAU Cédric donne pouvoir à **VIAUD** Patrice
DUGLEUX Sébastien donne pouvoir à **MACÉ** Aurélie (absente)
TEILLET Philippe donne pouvoir à **BERTHELOT** Lucie

Madame le Maire remercie l'assistance d'être présente, et constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 20h00.

Madame Lucie BERTHELOT a été désignée Secrétaire de séance ainsi que secrétaire lors des élections Mme Nadine WIERZBICKI et M. Florent GIBAULT ont été désignés assesseurs.

1. Election du Maire délégué de Usseau (article L2113-11 du CGCT)

➤ Il est procédé à l'élection du Maire délégué de Usseau

S'est présenté comme candidat : M. Pascal WIERZBICKI.

Après avoir procédé au vote et au dépouillement, les résultats sont :

Pascal WIERZBICKI : 14 voix, 1 bulletin blanc et 1 bulletin nul.

M. Pascal WIERZBICKI a été proclamé Maire délégué de la Commune déléguée de Usseau.

2. Détermination du nombre d'Adjoints

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2113-1 et L 2122-2 ;

Considérant que le Conseil Municipal détermine le nombre des Adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal ;

Considérant que les Maires délégués sont Adjoints de plein droit au Maire de la Commune de Val-du-Mignon et ne sont pas comptabilisés dans l'effectif de 30 % ;

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal :

DECIDE

- La création de 4 postes d'Adjoints au Maire.

VOTE : 16 POUR / 0 CONTRE / 0 ABSTENTION

3. Election des Adjoints

➤ **Il est procédé à l'élection des adjoints au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.**

S'est présentée la liste de candidats :

- 1-Patrice VIAUD
- 2-Monique GRATALOUP
- 3-Pascal WIERZBICKI
- 4-Myriam LIXON

Après avoir procédé au vote et au dépouillement, les résultats sont :

Liste de Patrice VIAUD : 15 voix et 1 bulletin blanc.

Ont été proclamés Adjoints de la Commune de Val-du-Mignon :

- Patrice VIAUD, 1^{er} adjoint
- Monique GRATALOUP, 2^e adjointe
- Pascal WIERZBICKI, 3^e adjoint
- Myriam LIXON, 4^e adjointe

4. Lecture de la Charte de l'élu local

Conformément à l'article L2121-7 du CGCT, immédiatement après l'élection du Maire et des Adjoints, le Maire donne lecture de la charte de l'élu local prévue à l'article L 1111-1-1 du CGCT.

Monsieur Patrice VIAUD, Maire délégué de Thorigny sur le Mignon procède à la lecture de la charte.

5. Approbation du compte-rendu du 18 Février 2022

Le compte rendu du Conseil Municipal du 17 Janvier 2022 n'a pas apporté d'observations particulières et a été approuvé à l'unanimité.

VOTE : 16 POUR / 0 CONTRE / 0 ABSTENTION

6. Approbation des comptes de gestion 2021 dressés par Mme DEVERE, comptable de la trésorerie de Frontenay Rohan-Rohan

Les Comptes de Gestion constituent la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Ils doivent être votés préalablement au Compte Administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes et de mandats, les Comptes de Gestion dressés par les receveurs accompagnés des états de développement de comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer ;

Après s'être assuré que les comptables ont repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'ils ont procédé à toutes les opérations d'ordre qu'ils leur ont été prescrits de passer dans les écritures ;

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ;

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les Comptes de Gestion du Budget Principal de la Commune, du Budget Annexe Centre de Loisirs et du Budget du SPIC - Energies Renouvelables dressés par la comptable pour l'exercice 2021.

a) Le Compte de Gestion 2021 du Budget Principal se résume ainsi :

LIBELLES	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales	353 836,84	1 084 943,66	1 438 780,50
Titres de recettes émis	282 326,16	759 202,09	1 041 528,25
Réduction de titres	0,00	200,50	200,50
Recettes nettes	182 326,16	759 001,59	1 041 327,75
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales	353 836,84	1 084 943,66	1 438 780,50
Mandats émis	224 224,75	768 491,65	992 716,40
Annulations de mandats	3 918,43	16 645,84	20 564,27
Dépenses nettes	220 306,32	751 845,81	972 152,13
RESULTAT DE L'EXERCICE			
Excédent	62 019,84	7 155,78	69 175,62
Déficit			

VOTE : 16 POUR / 0 CONTRE / 0 ABSTENTION

b) **Le Compte de Gestion 2021 du Budget Annexe Centre de Loisirs se résume ainsi :**

LIBELLES	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales	0	17 914,66	17 914,66
Titres de recettes émis		5 050,00	5 050,00
Réduction de titres		0,00	0,00
Recettes nettes		5 050,00	5 050,00
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales	0	17 914,66	17 914,66
Mandats émis		14 481,25	14 481,25
Annulations de mandats		331,63	331,63
Dépenses nettes		14 149,62	14 149,62
RESULTAT DE L'EXERCICE			
Excédent	0		
Déficit		9 099,62	9 099,62

VOTE : 16 POUR / 0 CONTRE / 0 ABSTENTION

c) **Le Compte de Gestion 2021 du Budget du SPIC - Energies Renouvelables se résume ainsi :**

LIBELLES	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales	2 516,43	7 989,93	10 506,36
Titres de recettes émis	1 366,98	4 108,49	5 475,47
Réduction de titres	0	541,77	541,77
Recettes nettes	1366,98	3 566,72	4 933,70
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales	2 516,43	7 989,93	10 506,36
Mandats émis	873,90	3 104,69	3 978,59
Annulations de mandats	0	133,42	133,42
Dépenses nettes	873,90	2 971,27	3 845,17
RESULTAT DE L'EXERCICE			
Excédent	493,08	595,45	1088,53
Déficit			

VOTE : 16 POUR / 0 CONTRE / 0 ABSTENTION

7. Approbation des Comptes Administratifs 2021

Vu le Compte de Gestion de l'exercice 2021 dressé par le comptable ;

Madame Marie-Christelle BOUCHERY, Maire, se retire pour laisser la présidence à Madame Monique GRATALOUP, Adjointe au Maire, pour le vote des Comptes Administratifs.

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- Constater, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- Reconnaître la sincérité des restes à réaliser.
- D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous.
- D'approuver les Comptes Administratifs de 2021 du Budget Principal de la Commune, du Budget Annexe Centre de Loisirs et du Budget du SPIC - Energies Renouvelables.

a) Le Compte Administratif 2021 du Budget Principal, se résume ainsi :

Libellés	INVESTISSEMENTS		FONCTIONNEMENT		GLOBALISE	
	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (2)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (2)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (2)
Résultats reportés (A)	14 414,24			341 662,66		327 248,42
Opérations de l'exercice (B)	220 306,32	282 326,16	751 845,81	759 001,59	972 152,13	1 041 327,75
<i>Résultat d'exercice (B2-B1)</i>		<i>62 019,84</i>		<i>7 155,78</i>		<i>69 175,62</i>
<i>Restes à réaliser (C)</i>	<i>39 765,00</i>	<i>55 177,91</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>39 765,00</i>	<i>55 177,91</i>
TOTAUX CUMULES (D=A+B)	234 720,56	282 326,16	751 845,81	1 100 664,25	972 152,13	1 368 576,17
RESULTATS DE CLOTURE (E=D2-D1)		47 605,60		348 818,44		396 424,04

VOTE : 16 POUR / 0 CONTRE / 0 ABSTENTION

b) Le Compte Administratif 2021 du Budget Annexe du Centre de Loisirs, se résume ainsi :

Libellés	INVESTISSEMENTS		FONCTIONNEMENT		GLOBALISE	
	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (2)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (2)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (2)
Résultats reportés (A)			1 764,66	0,00	1 764,66	0,00
Opérations de l'exercice (B)			14 149,62	5 050,00	14 149,62	5 050,00
<i>Résultat d'exercice (B2-B1)</i>			<i>9 099,62</i>		<i>9 099,62</i>	
<i>Restes à réaliser (C)</i>						
TOTAUX CUMULES (D=A+B)			15 914,28	5 050,00	15 914,28	5 050,00
RESULTATS DE CLOTURE (E=D2-D1)			10 864,28		10 864,28	

VOTE : 16 POUR / 0 CONTRE / 0 ABSTENTION

ATTENTION, le déficit du Budget Annexe du Centre de Loisirs comprend les années 2020 et 2021. Le mandat et le titre nécessaires à la prise en charge du déficit en 2021 n'ont pas été traités.

c) Le Compte Administratif 2021 du Budget du SPIC - Energies Renouvelables, se résume ainsi :

Libellés	INVESTISSEMENTS		FONCTIONNEMENT		GLOBALISE	
	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (2)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (2)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (2)
Résultats reportés (A)		1 146,43		4 115,93		5 262,36
Opérations de l'exercice (B)	873,90	1 366,98	2 971,27	3 566,72	3 845,17	4 933,70
<i>Résultat d'exercice (B2-B1)</i>		<i>493,08</i>		<i>595,45</i>		<i>1 088,53</i>
<i>Restes à réaliser (C)</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>			<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
TOTAUX CUMULES (D=A+B)	873,90	2 513,41	2 971,27	7 682,65	3 845,17	10 196,06
RESULTATS DE CLOTURE (E=D2-D1)		1 639,51		4 711,38		6 350,89

VOTE : 16 POUR / 0 CONTRE / 0 ABSTENTION

8. Affectation des résultats de fonctionnement

Après avoir entendu et approuvé les Comptes Administratifs de l'exercice 2021 de chaque budget, il est proposé d'affecter les résultats de fonctionnement comme suit :

a) **Budget Principal de la Commune**

<p>RESULTATS DE FONCTIONNEMENT</p> <p><u>A/ Résultats de l'exercice 2021</u></p> <p style="text-align: right;">B/ Résultats antérieurs reportés (2020)</p> <p>Ligne 002 du compte administratif</p> <p><u>C/ Résultats à affecter =A + B</u></p>	<p>+ 7 155,78 €</p> <p>+ 341 622,66 €</p> <p>+ 348 818,44 €</p>
<p>SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT</p> <p><u>A' / Résultat de l'exercice 2021</u></p> <p style="text-align: right;">B' / Résultats antérieurs reportés (2020)</p> <p>Ligne 001 du compte administratif</p> <p>D/ Résultats à reporter en 2022= A'+ B'</p> <p style="text-align: right;">D 001 (besoin de financement)</p> <p style="text-align: right;">R 001 (excédent de financement) :</p>	<p>+ 62 019,84 €</p> <p>- 14 414,24€</p> <p>47 605,60 €</p>
<p>E/ SOLDE DES RESTES A REALISER EN INVESTISSEMENT</p> <p style="text-align: right;">Besoin de financement</p> <p style="text-align: right;">Excédent de financement</p>	<p>15 412,91 €</p> <p>15 412,91 €</p>
<p><i>F/ Besoin de financement en investissement :</i></p> <p><i>si D + E = résultat négatif</i></p>	
<p>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER (C)</p>	+ 348 818,44 €
<p>G/Affectation en réserves R 1068 en investissement au minimum couverture du besoin de financement (F) pour 2022</p>	0,00 €
<p>H/Report en fonctionnement en 2022-R 002</p>	+ 348 818,44 €

VOTE : 16 POUR / 0 CONTRE / 0 ABSTENTION

b) Budget Annexe Centre de Loisirs

RESULTATS DE FONCTIONNEMENT	
A/ <u>Résultats de l'exercice 2021</u>	- 9 099,62 €
<u>B/ Résultats antérieurs reportés (2020)</u>	- 1 761,66 €
Ligne 002 du compte administratif	
C/ <u>Résultats à affecter =A + B</u>	- 10 864,28 €
SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT	
A' / <u>Résultat de l'exercice 2021</u>	
<u>B' / Résultats antérieurs reportés (2020)</u>	0 €
Ligne 001 du compte administratif	
D/ <u>Résultats à reporter en 2021 = A'+ B'</u>	
D 001 (besoin de financement)	0 €
R 001 (excédent de financement)	
E/ SOLDE DES RESTES A REALISER EN INVESTISSEMENT	
Besoin de financement	0 €
Excédent de financement	0 €
<i>F/ Besoin de financement en investissement :</i>	
<i>si D + E = résultat négatif</i>	0 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER	- 10 864,28 €
G/Affectation en réserves R 1068 en investissement au minimum couverture du besoin de financement (F) pour 2022	0 €
H/Report en fonctionnement en 2022-Déficit D 002	- 10 864,28 €

VOTE : 16 POUR / 0 CONTRE / 0 ABSTENTION

c) **Budget SPIC - Energies Renouvelables**

RESULTATS DE FONCTIONNEMENT	
A/ <u>Résultats de l'exercice 2021</u>	+ 595,45 €
<i>B/ Résultats antérieurs reportés (2020)</i>	+ 4 115,93 €
Ligne 002 du compte administratif	
C/ <u>Résultats à affecter =A + B</u>	+ 4 711,38 €
SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT	
A' / <u>Résultat de l'exercice 2021</u>	+ 493,08 €
<i>B' Résultats antérieurs reportés (2020)</i>	+ 1 146,43 €
Ligne 001 du compte administratif	
D/ <u>Résultats à reporter en 2022 = A' + B'</u>	
D 001 (besoin de financement)	
R 001 (excédent de financement)	+ 1 639,51 €
E/ SOLDE DES RESTES A REALISER EN INVESTISSEMENT	
Besoin de financement	0 €
Excédent de financement	0 €
<i>F/ Besoin de financement en investissement : si D + E = résultat négatif</i>	0 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER	+ 4 711,38 €
G/Affectation en réserves R 1068 en investissement au minimum couverture du besoin de financement (F) pour 2022	0 €
H/Report en fonctionnement en 2022-R 002	+ 4 711,38 €

VOTE : 16 POUR / 0 CONTRE / 0 ABSTENTION

9. Avenant au contrat d'achats des fournitures de denrées alimentaires RESTORIA pour le restaurant scolaire

Comme indiqué dans le courrier en date du 1^{er} mars 2022 de la SAS RESTORIA, et lors de la rencontre du 28/02/2022 avec M. LEMARCHAND, Responsable des engagements de la société, annonçant la hausse des tarifs de 6 % au 1^{er} Mars 2022.

Nouveau montant du marché public :

Coûts alimentaires	Anciens prix		Nouveaux prix au 1 ^{er} mars 2022		TVA
	HT	TTC	HT	TTC	
Repas Maternelles	1,100 €	1,161 €	1,166 €	1,230 €	5,5 %
Repas Primaires	1,200 €	1,266 €	1,172 €	1,342 €	5,5 %
Repas Adultes	2,030 €	2,142 €	2,152 €	2,270 €	5,5 %

Coûts fixes	Anciens prix		Nouveaux prix au 1 ^{er} mars 2022		TVA
	HT	TTC	HT	TTC	
Forfait frais fixes mensuel	870,810 €	918,705 €	923,059 €	973,827 €	5,5 %

Le contrat étant régi par le code des marchés publics, il appartient à la Commune de rédiger l'avenant au contrat d'achat des denrées alimentaires auprès de la Société RESTORIA.

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal :

DECIDE

- **D'approuver** l'avenant ci-annexé à la délibération
- **D'autoriser** Madame Le Maire à signer l'avenant

VOTE : 16 POUR / 0 CONTRE / 0 ABSTENTION

10. Approbation du projet d'opération d'investissement (n° 228) de restauration du tableau « Saint-Pierre et Ananie » avant le vote du Budget

Délibération reportée.

11. Approbation du projet d'opération d'investissement (n° 228) de restauration du tableau « Saint-Pierre et Ananie » avant le vote du Budget

Délibération reportée.

12. Création de la commission communale de randonnée – Nomination et révision des référents et membres

Madame Myriam LIXON, Adjointe au Maire, expose au Conseil Municipal, que lors de la séance du 10 Juillet 2020, par délibération n° 2020-34, ont été votés la constitution des commissions communales et la désignation de leurs membres.

Puis, lors de la séance de Conseil Municipal du 27 Mai 2021, suite à la démission de M. Jean-Luc MENNEGUERRE, et à la nomination de Mme Aurélie MACÉ, les membres des commissions ont été révisés, par délibération n° 2021-37.

Elle ajoute que la Commune déléguée de Thorigny sur le Mignon possède 3 circuits de randonnées pédestres au départ du gîte « Ferme Giraud ». Il est proposé au Conseil Municipal la création d'une commission communale de

randonnées, afin de mener une réflexion sur l'extension de ces chemins de randonnées au territoire de VAL-DU-MIGNON.

Par ailleurs, suite à la démission de M. Jean-Marie BERTAU, il convient de réviser les référents et membres des commissions communales (annexe ci-jointe à la délibération).

Pour rappel, Le Maire est Président de droit à chacune des commissions. Cette commission pourra être ouverte aux personnes extérieures au Conseil Municipal et ayant des compétences sur les thèmes abordés.

Madame Le Maire propose la création d'une commission « Commerce », afin de mener une réflexion sur le devenir de la partie commerciale du local communal route de la Forêt à Usseau (Ex-boulangerie)

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DÉCIDE

- **D'approuver** la création des commissions « RANDONNÉES » et « COMMERCE »
- **De nommer** les référents de ces deux commissions qui se seront portés préalablement candidats, et en procédant au vote à main-levée (article L 2121-21 du CGCT),
- **De réviser** les membres des commissions municipales citées ci-dessus, qui se seront portés préalablement candidats, et en procédant au vote à main-levée (article L 2121-21 du CGCT), sur l'annexe ci-jointe à la délibération,

VOTE : 16 POUR / 0 CONTRE / 0 ABSTENTION

INFORMATIONS DIVERSES

- ☞ Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal les dates des élections présidentielles qui auront lieu les Dimanches 10 et 24 Avril 2022, et des élections législatives des Dimanches 12 et 19 Juin 2022. Les tableaux des permanences des bureaux de vote sont proposés aux élus, afin qu'ils se positionnent.
- ☞ Madame Le Maire propose de fixer une commission budgétaire au Lundi 28 Mars à 20h à la salle « Angélique » de Usseau
- ☞ Madame Le Maire propose de fixer le conseil Municipal pour le vote des Budgets au Lundi 11 Avril 2022 à 20h à la salle « Angélique » de Usseau
- ☞ Monsieur Patrice VIAUD informe de l'arrivée à temps plein sur la Commune de Val-du-Mignon au 1^{er} Mars 2022, de l'agent technique Monsieur Cyril PORTRAIT
- ☞ Madame Le Maire annonce les dates des animations et manifestations prévues : Visite de VSN le 09/04 à 10h – Balade poétique le 21/05 – Fête de la musique le 18//06 en 3 parties (samedi matin : Fête des écoles, Après-midi : Kermesse de l'APE et Feu de la Saint-Jean
- ☞ Madame Monique GRATALOUPE informe que le local route de la Forêt (ex-boulangerie) sert actuellement de local de stockage pour les « Dons Ukraine » tous les mardis de 16h à 18h. Elle ajoute que pour le moment, les vêtements ne sont plus acceptés. Ils sont à garder, mais à conserver pour plus tard. Elle indique qu'il manque uniquement de produits d'hygiène.
- ☞ Madame Le Maire indique que les 25 – 26 et 27 Mars 2022, aura lieu la manifestation des « Printemps maraîchins ». Elle ajoute qu'un nombre important de manifestants sont attendus. Afin que ces 3 jours se passent au mieux, la Préfecture a mobilisé un nombre important de moyens (gendarmerie, militaires, etc...).

TOUR DE TABLE

1. Monsieur Florent GIBAULT indique que les panneaux installés au niveau du ralentisseur (rue du Lavoir) sont déjà abîmés par des engins.

Les futures réunions de Conseil Municipal de l'année 2022 sont communiquées aux élus à titre indicatif :

Lundi 11 Avril 2022	Vendredi 16 Septembre 2022
Vendredi 20 Mai 2022	Vendredi 21 Octobre 2022
Vendredi 17 Juin 2022	Vendredi 18 Novembre 2022
Vendredi 22 Juillet 2022	Vendredi 16 Décembre 2022

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 35 min.

Affiché en exécution de l'article 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Val-du-Mignon, 24 Mars 2022

La Secrétaire de séance,

Lucie BERTHELOT

Le Maire,

Marie-Christelle BOUCHERY